MERVILLE
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Egalité Fraternité

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE

N° 165/2026

ARRÊTÉ MUNICIPAL TEMPORAIRE PORTANT RÉGLEMENTATION DU STATIONNEMENT ET DE LA CIRCULATION

Le Maire de Merville,
Vu la loi n° 89-413 du 22 juin 1989 relative au Code de la Voirie Routière et le décret n° 89-631 du 4 septembre 1989,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, art. L.2212-2, L.2213-1, L2213-2, L.2213-5, L.2512-13,
Vu le Code de la Route et notamment ses articles R.44, R.225 et 225-1,
Vu le décret n° 86-475 du 14 mars 1986 relatif à l'exercice du pouvoir du pouvoir de police en matière de circulation et modifiant certaines dispositions du Code de la Route,
Vu l'article R.26, paragraphe 15 du Code Pénal,

Considérant qu'il y a lieu de réglementer le stationnement et la circulation à l'occasion des obsèques de Monsieur Rodriguez Aurélien.

ARRETE

Article 1 : A cette occasion, le stationnement sera autorisé aux poids lourds sur les places le long de l'église, et, interdit aux véhicules, le :

- **Vendredi 30 octobre 2026, de 8 heures à 12 heures ;**

Article 2 : Le stationnement pour les véhicules sera autorisé sous la halle, place de la République ;

Article 3 : Le Maire de la Commune de Merville, les agents de la police municipale, sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Article 4 : Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois et règlements en vigueur.

Affiché le : 29/10/26

Fait à Merville, le 29/10/2026
Le Maire
C.AYGAT

MAIRIE DE MERVILLE
31 (Haute-Garonne)

Mise en ligne le : 29/10/2026 12:08 (Europe/Paris)
Auteur de l'acte : Mairie de Merville
https://www.merville31.fr/documents_administratifs/85081